Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230717-20230717DEC086-AU

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE/COMMANDE PUBLIQUE
Réf. :

BRON
Tradition & Innovation

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20230717DEC086

Objet: Maintenance et vérification des moyens de lutte contre l'incendie

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure d'appel d'offres réalisée conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique, relative à la maintenance et vérification des moyens de lutte contre l'incendie, avec un lot 1 Extincteurs et RIA et un lot 2 SSI et Désenfumage,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 4 juillet 2023 pour ces 2 lots,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public suivant :
- Titulaire : DESAUTEL - 69330 MEYZIEU
- Dénomination du marché : maintenance et vérification des moyens de lutte contre l'incendie
- Lot 1 : Extincteur et RIA
- Montant max : 30 000 € HT par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Article 2 : de signer le marché public suivant :
- Titulaire : ANCIENS ETABLISSEMENTS DURAND - 42390 VILLARS
- Dénomination du marché : maintenance et vérification des moyens de lutte contre l'incendie
- Lot 2 : SSI et Désenfumage
- Montant max : 50 000 € HT par an
- Durée : 1 an renouvelable 3 fois
- Procédure utilisée : Appel d'offres Ouvert

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230717-20230717DEC086-AU

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Jérémie BRÉAUD
Date : 17/07/2023
Qualité : LE MAIRE

Jérémie BREAUD,

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230717-20230717DEC086-AU

BRON
Tradition & Innovation

VILLE DE BRON

Direction des Affaires JuridiquesEt de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

mardi 04 juillet 2023

Objet de la consultation :

Accord-cadre Maintenance et vérification des moyens de lutte contre l'incendie

Procédure d'appel d'offres en application des
articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Envoyé en préfecture le 18/07/2023
Reçu en préfecture le 18/07/2023
Publié le
ID : 069-216900290-20230717-20230717DEC086-AU

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1er collège : personnes ayant voix délibératives	Président	
	Evelyne BRUNET	
	Titulaires	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	Suppléants	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Voix consultatives :	
	Comptable public ou son représentant	
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	Excusé
	Agents de la collectivité ou personnalités désignées Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Claire CLEMENT Directrice du patrimoine	
	Ivan-Michel BLANC Responsable Gestion Equipements Sécurité Accessibilité	

☒ **Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.**

Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

☐

☐

Lot 1 Extincteurs et RIA

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la comm[illegible]

☒ retient le classement des offres proposé

1 DESAUTEL

2 APS

3 INCENDIE PROTECTION SECURITE

4 EUROFEU SERVICES

5 ANCIENS ETABLISSEMENTS DURAND

et décide d'attribuer l'accord cadre à : **DESAUTEL**

Pour : Unanimité Contre : Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Lot 2 SSI et Désenfumage

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

☒ retient le classement des offres proposé

1 ANCIENS ETABLISSEMENTS DURAND

et décide d'attribuer l'accord cadre à : **ANCIENS ETABLISSEMENTS DURAND**

Pour : Unanimité Contre : Abstentions :

☐ rejette le classement proposé

Pour : Contre : Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET